

Le 5 septembre 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 août 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PONSON, RODRIGUES.

**Procurations** : Madame SEGUIN à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON.

**Absent** : Monsieur PEPIN.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220906-2022-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2022

Publication : 06/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

**Pour le poste de la filière administrative :**

23 voix pour et 5 voix contre (groupe Changeons de Cap)

**Pour les postes des filière « médico-sociale » et « culturelle-patrimoine-bibliothèque » :**

Vote à l'unanimité des suffrages exprimés

- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal, à compter du **6 septembre 2022**, comme suit :

**FILIERE ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (21.5/35<sup>ème</sup>).  
*Pour permettre le recrutement d'un agent d'accueil au Centre de tir.*

**FILIERE MEDICO SOCIALE**

Cadre d'emploi des puéricultrices territoriales

- Création d'un poste de puéricultrice de classe normale à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>)  
*Pour répondre à une évolution réglementaire concernant les missions confiées aux puéricultrices en crèche.*

**FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUE**

Cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique territoriaux

- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (4/20<sup>ème</sup>)  
*Pour permettre la nomination suite à la réussite d'un concours.*

*La suppression des postes de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17/35<sup>ème</sup> et d'assistant d'enseignement artistique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 4/20<sup>ème</sup> sera effectuée lors du prochain toilettage du tableau des effectifs.*

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents aux postes figurant au tableau des effectifs.
- **PRECISE** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

<b>Tableau des effectifs</b>
------------------------------

**I. FILIERE ADMINISTRATIVE**

- Emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés territoriaux</u>	
. Grade d'attaché hors classe	1
. Grade d'attaché principal	3
. Grade d'attaché	4
- <u>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</u>	
. Grade de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
. Grade de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade de rédacteur	4
. Grade de rédacteur à temps non complet 24,5/35 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	10
. Grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	15
. Grade d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 29/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif	14
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 28/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 21,5/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'adjoint administratif à temps non complet 17,5/35 <sup>ème</sup>	1

**II. FILIERE TECHNIQUE**

- <u>Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux</u>	
. Grade d'ingénieur principal	1
. Grade d'ingénieur	2
- <u>Cadre d'emplois des techniciens territoriaux</u>	
. Grade de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3
. Grade de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade de technicien	7
- <u>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</u>	
. Grade d'agent de maîtrise principal	8
. Grade d'agent de maîtrise	15
- <u>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	11
. Grade d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	46
. Grade d'adjoint technique	34
. Grade d'adjoint technique à temps non complet 12/35 <sup>ème</sup>	1

**III. FILIERE MEDICO-SOCIALE**

- <u>Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales</u>	
. Grade de puéricultrice hors classe	1
. Grade de puéricultrice de classe normale à temps non complet 21/35 <sup>ème</sup>	1
. Grade de puéricultrice de classe normale à temps non complet 17/35 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</u>	
. Grade assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1
- <u>Cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants</u>	
. Grade d'éducateur de jeunes enfants	1
- <u>Cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux</u>	
. Grade agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'agent social	2
- <u>Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)</u>	
. Grade d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8
- <u>Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture</u>	
. Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6
. Grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'auxiliaire de puériculture à temps non complet 21/35 <sup>ème</sup>	1

**IV. FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE - BIBLIOTHEQUE**

- <u>Cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux</u>	
. Grade de bibliothécaire territorial principal	1
- <u>Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade de professeur d'enseignement artistique hors classe	2
. Grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique territoriaux</u>	
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 18,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 17,25/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 10,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 6,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps non complet 4/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 4/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 3/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 18,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 10/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 9,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 8,75/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7,5/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 7/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 6/20 <sup>ème</sup>	1
. Grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 5,5/20 <sup>ème</sup>	1
- <u>Cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine territoriaux</u>	
. Grade d'attaché principal de conservation du patrimoine	1
. Grade d'attaché de conservation du patrimoine	1
- <u>Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>	
. Grade d'assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine</u>	
. Grade d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2
. Grade d'adjoint du patrimoine	5
. Grade d'adjoint du patrimoine à temps non complet 24.50/35 <sup>ème</sup>	1

**V. FILIERE POLICE MUNICIPALE**

- <u>Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale</u>	
. Grade de chef de service de police municipale principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
- <u>Cadre d'emplois des agents de police municipale</u>	
. Grade de brigadier-chef principal	4
. Grade de gardien brigadier	1

**VI. FILIERE ANIMATION**

- <u>Cadre d'emplois des animateurs territoriaux</u>	
. Grade d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1
. Grade d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1
. Grade d'animateur	3
- <u>Cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux</u>	
. Grade d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3
. Grade d'adjoint d'animation	7

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 6 septembre 2022

Le Maire,  
François DRIOL

Le secrétaire de séance,  
Pierre-Julien MARRET

